



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26782
22 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Premier Ministre de la République de Bosnie-Herzégovine en date du 13 novembre 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

Annexe

LETTRE DATEE DU 13 NOVEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA
BOSNIE-HERZEGOVINE

J'ai l'honneur de vous demander par la présenter, encore une fois, de faire en sorte que la ville de Mostar et les alentours soient déclarés zone de sécurité, et qu'une réunion du Conseil de sécurité soit tenue d'urgence sur cette question.

Permettez-moi de vous rappeler que le 23 juillet 1993, le Président de la République de Bosnie-Herzégovine avait déjà demandé qu'une telle décision soit prise.

Un mois plus tard, le 26 août 1993, j'ai adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre dans laquelle je demandais de nouveau que, vu l'aggravation des souffrances de la population, le Conseil de sécurité décide, sans plus tarder, de nouvelles mesures plus dures, conformément au paragraphe 14 de la résolution 836 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 4 juin 1993, et notamment de faire de la ville de Mostar une zone de sécurité.

Malheureusement, ces demandes, pas plus que l'allocution du Président de la Bosnie-Herzégovine, M. Alija Izetbegovic, devant l'Assemblée générale, n'ont pas incité le Conseil de sécurité à prendre des mesures décisives et efficaces pour mettre fin à la terrible tragédie que vivent les 55 000 habitants de Mostar et les populations déplacées dans le cadre de la campagne de nettoyage ethnique entreprise par l'agresseur.

La destruction du vieux pont, un document d'une importance toute particulière, bâti il y a 427 années, non seulement est un acte de barbarie sans précédent, mais place aussi dans une situation de mort lente plus de 10 000 civils vivant à Mostar sur la rive orientale de la Neretva.

Nous vous prions de nouveau instamment de faire d'urgence de la ville de Mostar une zone de sécurité et de prendre des mesures décisives en faisant appel aux forces des Nations Unies qui se trouvent sur le territoire de la République de Bosnie-Herzégovine.

Le Premier Ministre

(Signé) Haris SILAJDZIC
